

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN  
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON  
COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an Deux Mille Dix-huit, le 20 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers au domaine de Bayssan, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 7 décembre 2018

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL	*	
MME PONS	*		MR NOGUES	*	
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL		*	MR TRILLES	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR TAUPIN		*
MR GAUDY		*	MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FREY		*	MME CHAUDOIR		*
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSC	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE		*	MR SANCHEZ		*
MR MANOGIL	*		MR BARSSE		*
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA	*		MR SOULAGE	*	
MR GRANIER	*		MR LIGNON	*	
MR ZENON		*	MME SONZOGNI		*
MR MARCHAND		*			

<b>OBJET :</b>	<b>COMPTE RENDU</b>
----------------	---------------------

**Début de séance : 14 h 30.**

**DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2018**

**Le comité syndical, à l'unanimité décide :**

- D'approuver ce compte rendu

**DELIBERATION N°2 : GEMAPI : CONVENTIONS DE COOPERATION ET DE DELEGATION**

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI induit la mise en place de 4 conventions de coopération et de 5 conventions de délégation. Sont annexées à la présente délibération les conventions proposées avec la communauté de communes Grand Orb, la Communauté de Communes Minervois Caroux, la communauté de communes Sud Hérault, la communauté de communes des Avant Monts, la communauté de communes la Domitienne, et la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le tableau ci-dessous synthétise, par convention, les éléments et les montants délégués.

Collectivité	Type de convention	Mission déléguée	Durée convention	Montant délégué en € /an
Grand Orb	Coopération	AMO item 2 et 5	5 ans	23 000
Minervois Caroux	Coopération	AMO item 2	5 ans	10 800
Sud Hérault	Coopération	AMO item 5	5 ans	22 000
Sud Hérault	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	82 000
Avant Monts	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	97 000
La Domitienne	Délégation	AMO et travaux item 2	5 ans	14 988
CABEME	Coopération	AMO item 2 et 5	5 ans	120 000
CABEME	Délégation	Item 2	5 ans	150 000
CABEME	Délégation	Item 5 Protection Serignan	5 ans	880 000

**Le comité syndical, à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer les conventions de coopération et de délégation ci-dessus listées.

**DELIBERATION N°3 : GEMAPI : MISE A DISPOSITION DE 2 AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI implique la mise à disposition de 2 agents de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. Est annexée à la présente délibération la convention de mise à disposition en objet :

**Le comité syndical, à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition proposée.

**DELIBERATION N°4 : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES » POUR L'ANIMATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES AVANT-MONTS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE : DEMANDE DE SUBVENTIONS. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE COOPERATION**

La communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, compétentes en matière d'eau potable, sont chargées de mettre en œuvre un plan d'action pour la reconquête de la qualité des eaux de 5 captages Grenelle :

- Pour les Avant Monts : Captages de Murviel les Béziers, Puissalicon et Puimisson ;
- Pour la CABEME : Lieuran et Bassan.

Afin de mettre en œuvre les plans d'action utiles à la reconquête de la qualité des eaux de ces captages, la communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération souhaitent confier à l'EPTB Orb Libron l'animation de ces programmes. Elles indiquent leur souhait de prendre en charge la part non subventionnée de cette animation de sorte que cette opération soit neutre pour l'EPTB Orb Libron. La répartition de l'autofinancement entre les deux collectivités est établie comme suit : Communauté de communes des Avant Monts : 60%. Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée : 40%. Les conventions de coopération entre l'EPTB Orb Libron d'une part et la communauté de communes des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'autre part sont annexées au présent rapport.

C'est ainsi dans l'objectif de l'animation et de la mise en place de ce programme d'actions que l'EPTB Orb Libron souhaite recruter un animateur territorial "lutte contre la pollution des produits phytosanitaires", à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'animateur territorial, recruté pour une durée en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois (soit un total de trois ans) aura en charge d'organiser, de suivre, d'accompagner et d'animer l'élaboration et la mise en œuvre technique, administrative et stratégique, des programmes d'actions « pesticides » des bassins d'alimentation des captages de Murviel les Béziers, Puissalicon, Puimisson, Lieuran et Bassan.

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- De valider le principe du recrutement d'un animateur territorial « lutte contre les pollutions des produits phytosanitaires »;
- De créer le poste ad'hoc ;
- De solliciter les partenaires financiers pour une aide à hauteur de 70 % sur trois années ;
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**DELIBERATION N°5 : POSTES SMVOL 2019. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron regroupe à ce jour 89 membres (88 communes et le Département de l'Hérault) et couvre la quasi-totalité du bassin versant.

Les missions du SMVOL sont les suivantes :

- Coordonner : le SMVOL prépare, amende, réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du Contrat de rivière
- Porter le SAGE Orb Libron : le SMVOL organise le travail de la CLE et des commissions thématiques du SAGE et anime ces différentes réunions.
- Animer et suivre les études générales réalisées à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron,
- Concerner : définition technique des projets après une consultation la plus large possible auprès du monde associatif et socio professionnel,
- Faciliter : le SMVOL rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, favorise et dynamise leur instruction administrative et financière,
- Former : le SMVOL organise régulièrement des journées d'information et de formation à destination des techniciens et équipes vertes en place sur le bassin versant,
- Sensibiliser : le SMVOL organise, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions pédagogiques de sensibilisation aux problématiques liées à l'eau.

L'animation des missions du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron sera assurée par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

Le document annexé au présent rapport détaille les missions assignées à chacun de ses postes ainsi que le coût global de cette équipe.

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- De valider le document décrivant les missions 2019 de l'équipe du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'eau en appui de cette opération.

**DELIBERATION N°6 : REGIME INDEMNITAIRE 2019**

**Le comité syndical, à l'unanimité décide :**

- De valider le régime indemnitaire et ses dispositions pour l'année 2019.

**DELIBERATION N°7 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

En application des dispositions législatives en vigueur, le président présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2019.

Globalement, le budget 2019 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 060 000 € en fonctionnement et 3 117 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

**A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

**1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :**

Au cours de l'année 2019, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 80** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à 80%
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à 80%
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI Orb Libron impliquera le renforcement de l'équipe par la mise à disposition de 2 agents par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée :

- Un responsable marchés et travaux à temps plein ;
- Un technicien travaux à temps plein.

## **2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE PROLONGEMENT DU PAPI ORB LIBRON ET DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI**

En 2019, deux actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 ANALYSE MULTICRITERE ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PAPI 3 : 36 000 € TTC. (ETAT : 6 000 €. REGION : 6 000 €. EUROPE : 12 000 €)**

Depuis la dernière labellisation PAPI Orb Libron de nombreuses évolutions sont venues modifier la gestion des inondations. En effet, la déclinaison nationale de la Directive Inondation a créé les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et prévu la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation spécifique à ce TRI. Le bassin versant de l'Orb et du Libron intercepte le TRI « Béziers Agde » et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron intervient comme un des corédacteurs de la SLGRi associée.

En parallèle, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a défini une nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux Etablissement Public à fiscalité propre et transférable à des structures de bassin versant (EPTB ou EPAGE). La mise en œuvre de cette compétence est le préalable au bon déroulement d'un PAPI 3, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux devant être réorganisée sur le territoire Orb Libron.

Ces éléments contextuels, ainsi que les enseignements des crues de l'automne 2014 constituent la clé de voûte du futur PAPI 3, qui sera élaboré courant 2019 par le SMVOL.

A la différence des programmations précédentes, le PAPI 3 devra faire l'objet de deux études préalables :

- Une analyse multi-critères, en référence au guide méthodologique édité en 2014 par le ministère. Il s'agit de vérifier à la fois l'efficacité économique des travaux de protection contre les inondations, que la solution retenue est le fruit d'une analyse de plusieurs scénarios et enfin de prendre en compte des critères environnementaux (aller au-delà de l'analyse cout bénéfice).
- Une évaluation environnementale. Le cahier des charges PAPI 3 en cours de rédaction par le ministère prévoit également la réalisation d'un rapport environnemental évaluant les impacts sur l'environnement des opérations prévues dans les programmes PAPI, ainsi que la justification des choix retenus. Ce rapport fera l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, nécessaire à la labellisation du PAPI par la CMI.

**MONTAGE DES DOSSIERS DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DES PLANS D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : 50 000 € TTC**

L'EPTB Orb Libron a choisi d'élaborer les dossiers de Déclaration d'Intérêt Générale afin de réaliser les travaux issus du plan pluri- annuel d'entretien de l'Orb et du Libron.

Cette étude est portée par l'EPTB Orb Libron pour le compte des 8 EPCI concernés :

- Communauté de communes Grand Orb ;
- Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc ;
- Communauté de Communes Minervois Caroux ;
- Communauté de communes Sud Hérault ;
- Communauté de Communes Avant Monts ;
- Communauté de communes la Domitienne ;
- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

## **3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI**

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués (Cf rapport n°2) au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

#### 4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 060 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant** : 657 000 €  
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...). Ils correspondent aux frais de 2018, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières, mais également augmentés des salaires des 2 agents mis à disposition par la CABM.
- **Le budget des études et recherches** : 86 000 €  
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI** : 317 000 €

#### 5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 060 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif à 80%, de chargé de mission partenariat et programmation à 80%, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales (Cf rapport n°2) ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- **De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe n'évoluera pas pour les 10 années à venir**
- **De l'ordre de 206 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018.**

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement permettrait de porter les actions suivantes :

### 1. ACQUISITION DU MATERIEL UTILE AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique.

### 2. ACQUISITION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU LIBRON

Le 21 juin 2018, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron acceptait de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron. Les aides de l'Agence de l'eau ayant été obtenues, l'opération pourra être engagée en 2019 suivant les modalités délibérées par l'EPTB. Ainsi, ma part non subventionnée sera prise en charge par les communes dans le cadre de conventions à intervenir.

### 3. PROTECTION DE SERIGNAN VILLAGE. TRANCHE 2

L'EPTB Orb Libron portera en 2019, la tranche 2 de cette opération, conformément à la convention de délégation.

#### 4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 117 000 €

- **Acquisition du matériel utile au fonctionnement de la structure** : 10 000 €
- **Acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Libron** : 707 000 €
- **Protection de Serignan Village. Tranche 2** : 2 400 000 €

#### **4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3 117 000 €**

- Les amortissements : 10 000 €
- Les subventions allouées aux opérations d'investissement : 1 762 000 €
- La participation des communes du Libron pour l'opération acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires : 545 000 € (conventions à intervenir)
- L'autofinancement de l'opération protection de Serignan (800 000 €)

**Le comité syndical, après en avoir débattu, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2019.**

#### **Délibération N°8 : AVENANTS AUX CONTRATS ET MARCHES LIES AUX CONVENTIONS DE DELEGATION GEMAPI**

Les conventions de délégation avec les EPCI du territoire Orb Libron induisent la reprise des contrats et marchés liés à ces délégations.

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser le Président à signer les avenants aux contrats et marchés liés aux conventions de délégation GEMAPI.

**Fin de séance : 16 heures.**

**Béziers, le 20 décembre 2018**

**Le Président de l'EPTB Orb Libron**



**Jean Noël BADENAS**